

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A
VOCATIONS MULTIPLES
DU NERON**



**Mairie - CS 40120
38521 SAINT-EGREVE
CEDEX
Tél. 04.76.75.69.95**

COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU
SUCCINCT

10 JUILLET 2020

16H30

MAIRIE DE
SAINT-EGREVE
Salle du Conseil

DELEGUES TITULAIRES	DUPONT-FERRIER (Fontanil-Cornillon) - HORTEMEL (Mont-Saint-Martin) – RAFFIN (Provezieux) - FAURE (Quaix-en-Chartreuse) – BOISSET EYMERY- HADDAD - (Saint-Egrève) - CALVO – COLLIAT - LAVAL (Saint-Martin-Le-Vinoux)
DELEGUES SUPPLEANTS	
TITULAIRES ABSENTS EXCUSES	REYNAUD donne pouvoir à Mr DUPONT-FERRIER (Fontanil-Cornillon) - REDA (Mont-Saint-Martin) – PITTARELLO (Provezieux) - REMBERT (Quaix en Chartreuse) --- BERTRAND - PAILLARDON (Saint-Egrève)
SECRETAIRE DE SEANCE	Madame HADDAD a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le Compte-rendu du comité syndical du 12 Mars 2020 a été approuvé à l'unanimité

N°2020/07.01

COMPETENCE OPTIONNELLE – REALISATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX - MARCHES DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE A SAINT-EGREVE – MODIFICATION DES MARCHES EN COURS D'EXECUTION

Monsieur le Président rappelle que le chantier pour la construction de la piscine intercommunale est en cours depuis le 3 septembre 2018 et que sa réception est prévue en octobre prochain. L'opération est répartie en 21 lots traités par marchés séparés.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du chantier de construction de la nouvelle piscine intercommunale, des adaptations de prestations sont rendues nécessaires en cours d'exécution :

Lot 03 Gros-oeuvre

- Surcoûts directs liés à la crise sanitaire relevant d'un cas de force majeure pour un montant de 9 663,68 €HT (Pose d'un pack d'affichage COVID, gardiennage de chantier, frais de location des équipements de chantier...) et plus-value pour des reprises diverses nécessaires au parfait achèvement des ouvrages (muret, banc de la pataugeoire...) pour un montant de 2 270,00 €HT

Lot 04 Charpente

- Reprise de la rampe d'accès suite à un problème de niveau par rapport au trottoir (accessibilité PMR), pour un montant de 12 064,00 €HT.

Lot 05 : VRD

- Plus-value pour la reprise de la voie d'accès côté ouest du bâtiment nécessaire au parfait achèvement de l'ouvrage, pour un montant de 6 909,94 € HT

Lot 08 Bardage extérieures Façades

- Surcoût de manutention manuelle liée au retard de l'entreprise du lot 07, pour un montant de 8 360,00 € HT

Lot 10 Serrurerie

- Plus-value pour porte métallique de la CTA nécessaire au parfait achèvement des ouvrages (non prévu au marché), pour un montant de 3 955,00 €HT.

Lot 13 Plafonds suspendus / cloisons

- Plus-value pour cloison autour de la porte de la CTA nécessaire au parfait achèvement des ouvrages (non prévu au marché), pour un montant de 467,50 €HT

•

Lot 14 Menuiseries intérieures bois :

- Plus-value pour des améliorations de prestations non substantielles (étagères, film occultant, modification meuble kitchenette), pour un montant de 1900,00 €HT

Lot 15 Casier :

- Plus-value pour plinthes en pied de casiers nécessaires au parfait achèvement des ouvrages (non prévu au marché), pour un montant de 8 931,22 €HT

Lot 19 chauffage ventilation plomberie sanitaire :

- Surcoût direct lié à la crise sanitaire pour un montant de 490,00 €HT (point d'eau supplémentaire) et pour l'amélioration des ouvrages (siphon extérieur, reprise calage grille de sols banquettes et pataugeoire) pour un montant de 2 200,00 €HT

Lot 21 Electricité :

- Plus-value pour des améliorations de prestations non substantielles (tableau d'affichage, alarme intrusion, vidéo-surveillance...), pour un montant de 8 126,14 € HT

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer les pièces des avenants aux marchés de travaux de construction d'une piscine intercommunale à St-Egrève ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

Pour le lot 3 : Gros-œuvre - Entreprise CUYNAT

Montant du marché initial + avenant 1 : 2 372 386,62 € HT

Avenant n° 2 - montant : 11 933,68 € HT

Nouveau montant du marché : 2 384 320,30 € HT

Pour le lot 4: Charpente bois - Entreprise HAAS WEISROCK VOSGES

Montant du marché initial : 400 500,00 € HT

Avenant n° 1 – montant : 12 064,00 € HT

Nouveau montant du marché : 412 564,00 € HT

Pour le lot 05 VRD : Entreprise TOUTENVERT

Montant initial du marché + avenant 1 et 2 : 142 785,00 € HT

Avenant n° 3 - montant : 6 909,94 € HT

Nouveau montant du marché : 149 694,94 € HT

Pour le lot 8 : Bardage extérieur –façades -Entreprise SOCIETE DAUPHINOISE CHARPENTE COUVERTURE

Montant du marché initial : 133 670,42 € HT

Avenant n° 1 - montant : 8 360,00 € HT

Nouveau montant du marché : 142 030,42 € HT

Pour le lot 10 : Serrurerie métallerie - Entreprise ADM METAL

Montant du marché initial : 74 149,42 € HT

Avenant n° 1 - montant : 3 955,00 € HT

Nouveau montant du marché : 78 104,42 € HT

Pour le lot 13 : Plafonds suspendus - cloisons - Entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS

Montant du marché initial : 34 460,25 € HT

Avenant n° 1 - montant : 467,50 € HT

Nouveau montant du marché : 34 927,75 € HT

Pour le lot 14 : Menuiseries intérieures bois - Entreprise ART DU BOIS

Marché initial du marché + avenant n°1 : 181 383,23 € HT

Avenant n° 2 - montant : 1 900,00 € HT

Nouveau montant du marché : 183 283,23 € HT

Pour le lot 15 : Casiers – Cabines - Entreprise SUFFIXE

Marché initial du marché : 179 836,59 Euros HT

Avenant n°1 - montant : 8 931,22 € HT

Nouveau montant du marché : 188 767,81 € HT

Pour le Lot 19 chauffage ventilation plomberie sanitaire : Entreprise ENGIE AXIMA

Marché initial du marché + avenant n°1 : 744 899,9 € HT

Avenant n° 2 - montant : 2 690,00 € HT

Nouveau montant du marché : 747 589,90 € HT

Pour le lot 21 : Électricité courants forts - Courants faibles - Entreprise SCAE

Marché initial du marché + avenant n°1 : 303 471,15 € HT

Avenant n° 2 - montant : 8 126.14 € HT

Nouveau montant du marché : 311 597,29 € HT

Dit à l'unanimité que les dépenses seront imputées au Budget du SIVOM - section investissement

N°2020/07.02

COMPETENCE OPTIONNELLE – REALISATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX – AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE A SAINT-EGREVE

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement suivant :

- SARL D'ARCHITECTURE BERTHOMIEU-BISSERY-MINGUI – Architecte mandataire,
- TPF INGENIERIE
- ATELIER LD

pour un montant de rémunération forfaitaire définitif de 1 162 692,80 €HT, sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 6 976 000 €HT, correspondant à un taux de rémunération global de 16.67 %.

Considérant la réclamation de l'équipe de maîtrise d'œuvre portant sur la gestion de la crise sanitaire relevant d'un cas de force majeure (COVID-19) et concernant :

- les surcoûts directs liés à la gestion de l'arrêt et au redémarrage du chantier pour un montant de 14 312,00 €HT
- les surcoûts liés au protocole sanitaire impactant le déroulement du chantier (allongement du délai, réunions supplémentaires, adaptation du PIC, du planning, étalement des OPR...) pour un montant de 15 443,00 €HT

Le coût total de ces surcoûts liés à la crise sanitaire s'élève à 29 755,00 €HT.

Le comité syndical :

-Approuve à l'unanimité l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 755,00 €HT.

-Autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer le dit avenant

N°2020/07.03

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2020 - N°2

Monsieur Le Président précise aux membres du Comité Syndical que la Décision Modificative Budgétaire 2020 N°2 a pour objet :

- ➔ de prévoir les recettes et les dépenses nouvelles nécessaires aux ajustements des prévisions du Budget Primitif 2020.

La Décision Modificative 2020 N°2 est présentée sur des tableaux, en annexe à cette délibération :

- ✓ Recettes et Dépenses de Fonctionnement s'équilibrent.
- ✓ Recettes et Dépenses d'Investissement s'équilibrent.

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'approuver l'ensemble de la Décision Modificative Budgétaire 2020 N°2 ;

Le comité syndical approuve à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire 2020 N°2 ;

La séance est levée à 16H45